



REGION
GUADELOUPE

Stratégie «GUADELOUPE 2020»

**Plan d'actions de la Région Guadeloupe
pour la programmation
des fonds européens
2014 - 2020**



Sommaire

INTRODUCTION GENERALE DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES.....	2
MOT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL DE LA GUADELOUPE.....	7
INTRODUCTION.....	9
LES OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA GUADELOUPE POUR 2014-2020.....	12
LES PRINCIPAUX DEFIS ET OPPORTUNITES DE LA STRATEGIE « EUROPE 2020 » EN GUADELOUPE.....	12
Défi N°1 : Vers une « croissance intelligente » pour moderniser et diversifier l'économie locale...	12
Défi N°2 : Vers une « croissance durable » pour protéger les ressources naturelles.	15
Défi N°3 : Développer l'emploi en faisant de l'augmentation des qualifications et la lutte contre la pauvreté des enjeux majeurs.....	15
Défi n°4 : Vers une « insertion régionale » qui permet de coopérer avec les pays voisins sur le volet économique et socio-culturel.....	18
Des défis qui peuvent être relevés grâce à une meilleure utilisation de l'article 349 du TFUE.....	19
▪ Pour une intégration renforcée de la Guadeloupe au marché unique (rapport SOLBES)	19
▪ L'extension du Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité (POSEI) à d'autres filières, une solution pour dynamiser les secteurs d'activité (Rapport LETCHIMY)	20
▪ Préconisations du Comité Economique et Social Européen (CESE)	20
FAVORISER LA PARTICIPATION DE LA GUADELOUPE AUX PROGRAMMES HORIZONTAUX.....	21
▪ Le programme de Recherche Horizon 2020.....	21
▪ Le programme COSME : un outil ad hoc pour les PME mais inaccessible aux PME de la Guadeloupe.....	22
▪ BEST : une action préparatoire ancrée et en cohérence avec les priorités du territoire	22
▪ Le programme Changement social et Innovation sociale : développer l'économie sociale et solidaire en Guadeloupe	23
▪ Effets multiplicateurs du plan d'action de la Région Guadeloupe	24
Tableau des Programmes Horizontaux et autres fonds européens d'intérêt pour la Guadeloupe .	25
CONCLUSION	27
REFERENCES.....	28

INTRODUCTION GENERALE DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Les régions ultrapériphériques (RUP) – la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, la Réunion, Saint-Martin, les Açores, Madère et les îles Canaries – partagent des caractéristiques spécifiques définies à l'article 349 du TFUE. Au 1er janvier 2014, Mayotte deviendra une région ultrapériphérique de l'UE.

Elles constituent une réalité unique et forment un ensemble au sein de l'Union européenne, distinct des autres régions européennes, caractérisé essentiellement par :

- Un très grand éloignement par rapport au continent européen, renforcé par l'insularité, voire même par la double insularité ou par l'enclavement. Isolées dans leurs espaces géographiques et largement excentrées des grands courants d'échanges, les RUP sont confrontées à l'impossibilité de tirer pleinement profit des avantages du marché de l'Union européenne.
- Une étroitesse du marché local et donc la dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits.
- Des conditions topographiques et climatiques difficiles, taille réduite, vulnérabilité face au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes.
- Un voisinage de proximité exclusivement composé de pays tiers de l'UE ou un espace totalement isolé, deux enjeux stratégiques en termes d'insertion et de coopération.

La permanence, le cumul et la combinaison de ces caractéristiques constituent des contraintes structurelles qui nuisent gravement au développement économique, social et territorial de ces Régions. Cette réalité justifie un traitement spécial et différencié.

Si en droit, l'Europe reconnaît la situation singulière des RUP sur la base du statut de l'ultrapériphérie, dans les faits, sa mise en œuvre reste mitigée. Pour cette raison, la Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques n'a de cesse de plaider en faveur d'un engagement politique renouvelé de la part des institutions européennes envers les RUP.

* *
*

La communication de la Commission du 20 juin 2012 intitulée « *Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne: vers un partenariat pour une croissance* »

intelligente, durable et inclusive »¹ actualise en cinq axes (accessibilité, compétitivité, insertion régionale, dimension sociale et changement climatique) la stratégie de développement qui accompagnera les RUP dans l'accomplissement des priorités de la Stratégie EUROPE 2020 en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive.

Aussi et dans un scénario accompli, il aurait été indispensable que soient « évalués systématiquement les effets des politiques européennes sur les RUP, notamment lors de la réalisation d'analyses d'impact »². Sur cette base, les spécificités de l'ultrapériphérie auraient mérité d'être intégrées dans les propositions législatives de la Commission.

Dans ce contexte, la Conférence des Présidents des RUP rappelle sa position exprimée à l'occasion de la XVIIIe Conférence qui s'est tenue à Horta (Açores) le 14 septembre 2012, et qui met en exergue la nécessité de franchir un pas supplémentaire dans la mise en œuvre de la stratégie telle que proposée par la Commission européenne en juin 2012, avec des instruments européens sectoriels appropriés et des ressources dédiées. Cette orientation exige des solutions pertinentes, équilibrées, conjointes et cohérentes.

La communication de la Commission propose d'élaborer un plan d'action³ à partir de priorités de développement, toutes politiques publiques confondues. Chaque plan d'action privilégiera par conséquent, une démarche synthétique, ascendante et évolutive, ciblant les besoins territoriaux et les réponses pour y faire face.

Ne pas disposer à ce jour d'un cadre législatif et financier clairement établi, laisse planer nombres d'incertitudes. Au-delà de ces difficultés et au moment de se fixer un cap pour le développement des territoires sur 2014-2020, les RUP réaffirment leur ambition de dynamiser leurs économies, de préserver leurs secteurs traditionnels, d'agir dans des domaines innovants et à haute valeur ajoutée, de créer des emplois et donc de s'inscrire résolument dans une dynamique de croissance.

En présentant un plan d'action, les RUP démontrent leur volonté et leur implication dans l'accomplissement des axes de la Stratégie de l'UE en faveur de l'ultrapériphérie. Cet exercice n'aura de sens, *in fine*, que si les instruments mis à disposition sont à la hauteur des ambitions affichées. Pour atteindre les résultats escomptés, les RUP doivent aussi pouvoir compter sur le soutien de toutes les parties prenantes impliquées.

Cependant, il n'existe pas de modèle unique de développement. Si la valorisation des atouts des RUP doit être prise en compte, elle ne saurait à elle seule permettre de relever tous les défis qui se posent et de corriger les déséquilibres persistants. Les contraintes structurelles permanentes appellent un traitement différencié pour tenir compte des réalités des RUP.

1 COM(2012) 287 Final

2 Conclusion du Conseil du 14 juin 2010

3 «*En collaboration avec leur Etat membre respectif, chaque RUP est invitée à élaborer un plan d'action définissant, via des objectifs et des étapes, la manière dont elle envisage de mettre en œuvre la stratégie «Europe 2020», en tenant compte de sa situation individuelle et des différents instruments disponibles mentionnés dans la présente communication* ».

C'est la raison pour laquelle les RUP font valoir une logique territoriale qui leur est propre et qui constitue une opportunité d'application innovante des politiques européennes.

Dans ce contexte et dans le calendrier des réformes des politiques pour la période 2014-2020, le plan d'action s'inscrit dans une approche coordonnée avec :

- Les stratégies des fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) et les accords de partenariat pour 2014-2020.
- Les stratégies à développer dans le cadre d'autres programmes à fort impact territorial, tels que POSEI (agriculture et pêche) dont l'acquis doit être préservé pour l'avenir.
- Toutes autres stratégies développées de façon transversale, que ce soit à l'échelle européenne (notamment les programmes en faveur de la recherche, de l'environnement, de l'éducation) à l'échelle nationale (programme national de réforme par exemple) ou à l'échelle des territoires (schémas de développement économique, de transports, entre autres).

La complémentarité et la cohérence des objectifs et des priorités du plan d'action s'apprécient également au regard de cadres législatifs horizontaux notamment sur la politique commerciale commune, la concurrence, les marchés publics et l'environnement.

UN PLAN D'ACTION PLACÉ SOUS LE SCEAU DE L'AMBITION ET DE L'EXIGENCE :

Dans un contexte empreint d'incertitudes juridiques et financières, les Régions ultrapériphériques envisagent l'avenir pour garantir une reprise de la croissance, développer des emplois stables dans un contexte socio-économique aujourd'hui fortement dégradé.

Cet exercice s'inscrit dans la continuité de leurs propres réflexions qui ont abouti à l'adoption de Memoranda en 2009 et en 2010, ainsi qu'à la publication de différentes contributions aux consultations publiques de la Commission européenne (cohésion territoriale, Stratégie Europe 2020, transports, aides d'État, recherche et innovation, marché intérieur, politique maritime, etc.).

Le Mémorandum conjoint de mai 2010 adopte une approche novatrice et invite la Commission européenne à rechercher un triple équilibre à l'égard de l'ultrapériphérie, tout en se basant sur la stratégie qu'elle a développée en 2004 sur la réduction du déficit d'accessibilité, l'amélioration de la compétitivité et l'insertion régionale :

- Un équilibre entre les atouts et les contraintes structurelles.

- Un équilibre entre les volets internes et externes des politiques européennes afin d'éviter les incohérences au moment de leurs mises en œuvre.
- Un équilibre entre l'adaptation des politiques européennes de droit commun et la déclinaison d'instruments sectoriels spécifiques.

Le Mémoire incite à ce que toutes les politiques de l'Union, en s'appliquant dans les RUP, intègrent une logique de cohérence territoriale qui aille au-delà du nouvel objectif dit « de cohésion territoriale » tel qu'érigé par le Traité de Lisbonne. Ainsi, les RUP peuvent constituer de véritables espaces pertinents d'expérimentation pour une mise en œuvre cohérente et intégrée des politiques de l'Union au niveau territorial, sur la base d'une gouvernance multi-niveaux (européen, national, régional).

Les principes d'égalité des chances, de cohérence, de valorisation des atouts et de partenariat appelés « fondamentaux de Cayenne » constituent, depuis 1999, le socle de la stratégie de développement des RUP. Ils ont été complétés, en 2010, par deux nouvelles orientations qui sont les principes de proportionnalité et de réalité de l'ultrapériphérie.

Si au fil du temps la Commission européenne a mis en exergue les principes de valorisation des atouts et de partenariat au travers de communications adoptées en 2004 et en 2008, il est aujourd'hui nécessaire de franchir un pas supplémentaire pour donner corps aux autres principes : égalité des chances, cohérence, proportionnalité et réalité.

Plusieurs dimensions doivent servir de fil conducteur au cadre européen à établir pour 2014-2020 et irriguer de manière transversale toutes les politiques européennes:

- Prendre en compte le statut de l'ultrapériphérie de l'article 349 du TFUE, qui justifie, *per se*, une application adaptée, y compris dérogatoire, des politiques et actions de l'Union européenne aux RUP.
- Respecter les principes de réalité et d'égalité des chances des citoyens quel que soit leur lieu de résidence est primordial, surtout pour ce qui concerne l'accès aux équipements et services en réseaux (de type services d'intérêt économique général). On ne saurait par exemple, expliquer les différences de traitement des citoyens des RUP en termes de continuité territoriale ou numérique. Les services d'intérêt économique général constituent un exemple de persistance de discriminations y compris dans les secteurs les plus stratégiques comme le numérique, les transports, l'eau, l'énergie.
- Mettre en œuvre les principes de cohérence et de proportionnalité : les révisions successives des aides d'Etat n'ont jamais intégré l'exigence de cohérence entre les différentes finalités des aides pourtant nécessaires pour les bénéficiaires potentiels. De même, la réglementation en matière environnementale portant notamment sur les émissions de gaz à effet de serre, dans le domaine du transport aérien, méritent une attention particulière au regard de la situation des régions ultrapériphériques pour éviter toute

disproportion des impacts y afférents.

Dans cette optique et contrairement à l'orientation privilégiée dans la communication de la Commission européenne du 20 juin 2012, la politique de cohésion ne saurait réduire, seule, toutes les disparités territoriales, encore moins répondre, seule, aux besoins de financement qu'implique l'ambition commune d'une stratégie rénovée de l'ultrapériphérie. La politique de cohésion exige une coordination très étroite avec les autres politiques qui ont un fort impact territorial, dans un souci d'efficacité et de rationalisation des programmes à mettre en place.

Le présent plan d'action va bien au-delà de cette exigence en traçant les voies d'une stratégie de projection qui soit au service d'une vitalité territoriale assumée. Mais pour se déployer à sa juste mesure, cette stratégie de projection n'est pas dissociable d'une stratégie d'expérimentation : Expérimenter, c'est adapter le cadre aux réalités de l'ultrapériphérie, c'est inventer de nouvelles formules qui, de façon pragmatique, permettent aux RUP d'inventer leur modèle économique de demain. A cette forte volonté exprimée au niveau régional doit désormais correspondre une véritable ambition européenne de l'ultrapériphérie.

C'est dans cet esprit que ce Plan d'action s'inscrit : celui de faire prévaloir une logique d'activité et de responsabilité, seule garante d'un développement économique intelligent, durable et inclusif.

MOT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL DE LA GUADELOUPE

Nous sommes depuis plusieurs années engagées, en tant que Régions Ultrapériphériques d'Europe, dans une démarche de valorisation et de prise en compte de nos spécificités au sein des politiques européennes.



Statut spécifique de RUP dans les traités européens, dérogation du droit communautaire pour l'adapter à nos régions éloignées du continent européen, allocations additionnelles...L'ensemble des avancées acquises par nos territoires - que sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion, Madère, les Açores et les Canaries - à l'issue des négociations avec l'Europe, sont le fruit d'une longue collaboration.

C'est un travail de longue haleine de défendre ensemble nos spécificités de RUP, agrémenté de volontés politiques fortes, d'une farouche détermination, de nombreux échanges avec la Commission européenne, mais aussi basé sur une grande complicité entre nos Régions...

A l'heure où se négocient les prochains fonds européens pour 2014 - 2020, intégrer directement nos problématiques de Régions Ultrapériphériques à la stratégie « Europe 2020 » sera un grand pas en avant afin de mieux prendre en compte nos spécificités, car nous avons enfin la parole pour exprimer clairement nos besoins.

Nos territoires aspirent eux-aussi à devenir des économies compétitives, créatrices d'emplois et respectueuses de l'environnement d'ici 2020 !

La Guadeloupe est déjà pleinement engagée dans cette démarche, mais les efforts réalisés au cours de ces dernières années pour assurer un meilleur développement économique et social de notre région, ne sont pas encore à la hauteur des attentes légitimes de nos concitoyens.

En dépit des difficultés rencontrées, la Guadeloupe ne perd pas espoir de sortir de cette crise, avec le soutien de l'Europe. Aussi, nos spécificités devront davantage être prises en compte dans les politiques européennes.

Nous devons pleinement utiliser l'article 349 du TFUE, et ce au maximum de ses possibilités ; forts des préconisations du rapport SOLBES qui indique : « dans le cadre de la fixation d'une nouvelle stratégie pour le marché unique, il convient (...) de s'assurer de l'utilisation adéquate et systématique de l'article 349 du TFUE ».

Cet article a certes servi de fondement juridique à la mise en place d'un dispositif propre aux RUP, mais les réalités hétérogènes de la Guadeloupe ne sont pas toujours complètement retranscrites dans des domaines tels que les transports, l'énergie, le tourisme ou encore le commerce extérieur. L'enveloppe de

compensation des surcoûts s'en trouve aussi limitée, dans la mesure où il existe de nombreux verrous réglementaires actuellement.

L'histoire de l'Europe doit donc s'écrire davantage avec les Régions Ultrapériphériques, sur la base de nos propres propositions de développement.

La Guadeloupe en 2020 devra être un territoire où l'innovation et la compétitivité seront au service du développement humain. En tant que présidente de Région, j'accorde une attention tout à fait particulière à l'être humain, qui doit être la principale préoccupation des politiques publiques.

Dans les six prochaines années, notre territoire devra réduire considérablement son taux de chômage grâce à la modernisation, la diversification des secteurs traditionnels (tourisme, agriculture, pêche), et à des investissements importants dans les secteurs émergents (TIC, recherche et innovation).

Chaque Guadeloupéen est un acteur important qui nous permettra de construire l'Europe de demain.

J'œuvrerai ardemment pour que l'insertion régionale de notre archipel soit renforcée, en multipliant les échanges économiques et culturels avec nos voisins.

Je tiens donc à saluer l'initiative de la Commission européenne de vouloir intégrer davantage les RUP, et de tenir compte de nos spécificités dans un plan d'actions propre à chaque région.

A l'aube de cette nouvelle programmation européenne 2014-2020, tous mes vœux d'espoir et de réussite accompagnent cette démarche collaborative.

Ensemble, construisons la Guadeloupe de demain, avec les fonds européens !

Ensemble construisons les RUP de demain, avec un fort soutien européen !

Josette BOREL-LINCERTIN,

Présidente de la Région Guadeloupe

INTRODUCTION

Innovation, durabilité, inclusion : telles sont les ambitions poursuivies par l'archipel guadeloupéen qui s'inscrit en cela pleinement à l'intérieur la stratégie Europe 2020 et la stratégie renouvelée pour les RUP définie par la Commission Européenne.

Micro-économie insulaire, le principal moteur de croissance de l'économie reste la consommation des ménages avec un secteur tertiaire qui prend de plus en plus d'importance par rapport aux secteurs traditionnels (agriculture, pêche et tourisme). Le tissu économique guadeloupéen fait preuve d'un fort dynamisme marqué par un taux élevé de création d'entreprises, signe d'un esprit d'entreprise à valoriser et soutenir dans l'avenir⁴. Le territoire peut également compter sur son expertise scientifique d'excellence et son potentiel en matière d'innovation et de recherche pouvant impulser l'innovation et la diversification au sein des différentes des filières et secteurs d'activité. L'archipel dispose également d'un potentiel en matière d'énergies renouvelables et de filières émergentes (aquaculture, pharmacopée, matériaux spécifiques au contexte local, etc.).

Dès 1989, l'intervention de l'Union Européenne via les fonds structurels, l'apport des fonds nationaux et le dynamisme du secteur privé ont permis à la Guadeloupe de s'inscrire dans un processus dynamique de croissance. Cet élan a néanmoins subi, l'impact de la crise économique de 2008, renforcé par la présence des handicaps structurels⁵ impliquant des surcoûts dans les différents secteurs d'activités (transport, pêche, etc.).

Aujourd'hui une relance durable du dynamisme économique doit passer par un appui réglementaire au niveau européen avec notamment une meilleure utilisation de l'article 349 du TFUE et un meilleur soutien des programmes horizontaux et ce au-delà des fonds de cohésion. C'est avec ce soutien que la Guadeloupe saura relever pour les prochaines années, les principaux enjeux de son développement :

En termes de compétitivité : constitués en majorité de PME-TPE, la plupart des secteurs d'activités ont un besoin de structuration des acteurs, de modernisation et

⁴ En 2010, près de 27 000 entreprises du secteur marchand (hors agriculture) se sont implantées en Guadeloupe, employant 47 000 salariés. La très grande majorité d'entre elles (26 000) sont des micro-entreprises, surtout présentes dans le commerce et la construction. Par conséquent, on observe une certaine faiblesse de la sphère productive locale qui reste atomisée et non structurée.

⁵ Les divers handicaps structurels sont mentionnés dans la partie Tronc commun du présent document.

d'adaptation de leurs outils productifs pour tendre vers une diversification. Le financement des entreprises (capital-risque) et leur investissement en projet d'innovation sont limités par le faible engagement du secteur bancaire et la faible présence d'investisseurs privés potentiels.

En termes d'inclusion sociale : Le taux de chômage⁶ est particulièrement élevé⁷. Une part importante des personnes en âge de travailler est souvent amenée à quitter le territoire⁸. A cela s'ajoute un fort taux d'illettrisme et de déscolarisation précoce qui conduit à un niveau de qualification insuffisant de la population.

En termes de développement durable : des pressions importantes sont exercées sur le foncier. La prévention face aux risques naturels (renforcement du bâti) ainsi que le partage des connaissances avec les îles environnantes soumises aux mêmes contraintes sont des axes de développement majeurs.

La Guadeloupe possède néanmoins des atouts et des opportunités de croissance. A la lumière de la stratégie Europe 2020 de l'Union européenne, ce plan d'action souhaite mettre en avant « la vision d'une Guadeloupe dynamique et innovante » dont les contraintes et handicaps structurels, s'ils sont bien appréhendés et accompagnés d'un point de vue réglementaire, peuvent laisser place à un archipel guadeloupéen attractif et hautement compétitif.

Le soutien de l'Union Européenne s'avère nécessaire au développement de l'archipel, il passe cependant par une meilleure adaptation des règles communautaires et une plus grande flexibilité des règles d'utilisation de fonds européens. L'économie guadeloupéenne, tout comme celle des autres RUP, doit faire face à un retard de développement économique par rapport à l'économie européenne du fait notamment de son caractère insulaire. Son désenclavement et une plus grande intégration de la Guadeloupe dans son environnement régional est une priorité.

C'est donc, dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », et en tenant compte de la réalité guadeloupéenne, que la Région Guadeloupe souhaite tout en continuant la modernisation de ses infrastructures, accélérer le triangle de la connaissance (recherche, innovation et enseignement supérieur), pour améliorer la compétitivité des entreprises, créer des emplois et promouvoir une politique climatique et énergétique ambitieuse.

Rédigé dans le contexte de la préparation des accords de partenariat et des Programmes Opérationnels (PO) des fonds sous le Cadre Stratégique Commun (CSC), l'ambition du plan d'action « Guadeloupe 2020 » présenté ici est d'aller bien au-delà. Il se décline ainsi en deux parties. La première partie plus stratégique fixera les défis, les atouts et les priorités de financement tandis que la seconde plus

⁶ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Unemployment_statistics_at_regional_level/fr

⁷ Près de 80% en longue durée et près de 53% de chômage chez les 15_24 ans, eurostat 2012

⁸ Un jeune de 18 à 24 ans sur quatre quitte l'archipel, souvent à cause de la poursuite de ses études supérieures en France hexagonale et à l'étranger ou s'expatrie en raison d'un accès à l'emploi difficile localement.

opérationnelle mettra en exergue les priorités et besoins de développements identifiés pour les six prochaines années.

LES OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA GUADELOUPE POUR 2014-2020

Le plan d'action de la Guadeloupe s'articule autour des trois objectifs de croissance intelligente, durable et inclusive définis par la Stratégie « Europe 2020 ». En tenant compte de ces besoins, les 5 objectifs spécifiques suivant ont été définis pour la Guadeloupe sont:

1. **Favoriser l'emploi et la formation dans une économie insulaire frappée par le chômage et la précarité**
2. **Moderniser l'économie guadeloupéenne et les entreprises par un soutien à l'innovation, la diversification et l'intégration dans le bassin caribéen**
3. **Préserver, valoriser l'environnement et la biodiversité en Guadeloupe.**
4. **Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale en luttant contre la violence, l'exclusion sociale et la pauvreté.**
5. **Développer la participation de la Guadeloupe à l'élaboration de programmes horizontaux tels que Cosme ou Horizon 2020.**

LES PRINCIPAUX DEFIS ET OPPORTUNITES DE LA STRATEGIE « EUROPE 2020 » EN GUADELOUPE

Afin de renforcer le dynamisme et l'attractivité du territoire, il convient que les politiques européennes puissent s'adapter à la réalité économique et sociale locale du territoire. Le défi sera de développer une croissance intelligente, durable et inclusive en Guadeloupe en tenant compte des spécificités territoriales.

Défi N°1 : Vers une « croissance intelligente » pour moderniser et diversifier l'économie locale.

Le développement d'avantages compétitifs dans les filières émergentes représente une perspective prometteuse et réaliste en termes d'opportunités de croissance et d'emplois. Les exigences à remplir sont cependant nombreuses pour accompagner ce changement vers la diversification économique.

L'insularité. Du fait de l'étroitesse de son marché intérieur, l'archipel guadeloupéen dépend fortement de ses échanges avec l'extérieur. Ces principaux partenaires

restent la France hexagonale et les Départements Français d'Outre-Mer de la région (Martinique et Guyane). Même si la Guadeloupe s'est considérablement développée et modernisée, il existe toujours un retard de développement et les problèmes de mobilité intérieure restent persistants. La crise qu'a connue la Guadeloupe en 2009 a permis de mieux mettre en évidence ces problèmes. Elle a cependant aussi laissé des traces indélébiles sur le tissu économique et social de l'archipel.

L'accessibilité au marché unique est un enjeu crucial. Plus de 7000 km sépare l'archipel du continent européen. En tant que RUP, la Guadeloupe est de fait confrontée à l'éloignement et rencontre des obstacles à son intégration. La population doit faire face à des coûts élevés dans les domaines des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), des transports et de l'énergie.

La compétitivité et l'attractivité constituent les deux dimensions essentielles au développement économique. En Guadeloupe, les entreprises souffrent d'un déficit de compétitivité lié à leur taille, l'étroitesse du marché, la difficulté d'accéder à des marchés extérieurs, le coût du travail élevé par rapport aux pays voisins et d'un apport en ingénierie de projet insuffisant. L'enjeu principal sera de développer les conditions qui favorisent l'innovation, des opportunités de croissance nouvelle et l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Les TIC se confrontent à deux principaux freins qui impactent directement le développement économique :

- La difficulté des professionnels à concevoir et à formaliser de façon transverse de nouvelles formes d'organisations au regard des possibilités offertes par les systèmes d'information et l'usage des T.I.C.
- Une infrastructure et des compétences techniques globalement insuffisantes pour garantir, aux professionnels, aux administrations et aux usagers, une qualité et une continuité de service satisfaisante.

AXE 1 : RENFORCER LA COMPETITIVITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE GUADELOUPEEN A L'AIDE D'UNE DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

<p>ENTREPRISE</p> <p>Créer un cadre favorable à la création d'entreprise et à l'emploi durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement et le maintien de l'activité économique des entreprises guadeloupéennes • Améliorer l'accès au financement pour les TPE et les PME • Favoriser l'implantation d'entreprises locales dans les pays voisins
<p>RECHERCHE ET INNOVATION</p> <p>Exploiter le potentiel de la recherche et de l'innovation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la démarche partenariale et la structuration en réseau des acteurs • Valoriser la recherche locale et sa dissémination • Favoriser les liens entre la recherche/innovation et les TPE/PME • Permettre que l'Union Européenne s'appuie sur la Guadeloupe pour renforcer sa place au niveau mondiale dans la lutte contre le changement climatique
<p>TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)</p> <p>Améliorer l'accès aux TIC pour les particuliers et les entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager le territoire afin de développer l'économie numérique • Démocratiser l'usage des TIC dans le public et le privé • Promouvoir la coopération avec les pays voisins de la Caraïbe à l'aide des TIC

<p>TOURISME</p> <p>Développer un tourisme dynamique, attractif, diversifié et durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser l'offre d'hébergements touristiques et augmenter le niveau moyen de qualité des prestations proposées • Améliorer l'offre de produits touristiques • Mettre en place une stratégie pour le développement d'un tourisme International • Soutenir la conservation de la culture et l'innovation dans le tourisme • Faciliter les échanges et augmenter les liaisons avec les îles de la Caraïbes et l'Europe
<p>AGRICULTURE</p> <p>Accompagner l'agriculture guadeloupéenne vers une agriculture diversifiée et compétitive</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'investissement dans les entreprises agricoles • Assurer une formation qualifiée et le renouvellement des générations • Promouvoir une agriculture durable • Favoriser la production locale • Améliorer les transferts de connaissance pour une agriculture innovante • Soutenir la diversification des productions agricoles • Renforcer la coopération sur les problématiques
<p>PECHE</p> <p>Traiter la pêche guadeloupéenne dans un volet dédié « PCP PRU »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et moderniser les métiers de la mer • Mettre en place un POSEI pêche • Promouvoir une aquaculture basée à terme sur les espèces locales, privilégiant des productions à faible impact environnemental • Créer un marché d'intérêt régional • Encourager la création de réseaux de compétences aquacoles en les dotant de moyens • Harmoniser et mutualiser les moyens pour la R&D • Favoriser les échanges de produits entre les pays de la Caraïbe en leur permettant d'accéder aux agréments européens

Défi N°2 : Vers une « croissance durable » pour protéger les ressources naturelles.

L'archipel guadeloupéen peut être considéré comme une synthèse des différents écosystèmes présents dans l'arc des Petites Antilles.

Développement durable. Avec plus de 20 ans d'expérience sur cette question, la Région Guadeloupe s'est engagée dans la mise en place de son plan énergétique régionale, le **PRERURE**⁹. La politique volontariste de l'archipel vise l'autonomie énergétique en se basant sur la recherche et l'innovation avec les laboratoires des énergies renouvelables¹⁰. Des projets à succès peuvent déjà être cités : RTG, logiciel innovant de calcul énergétique des bâtiments ; Cap Theodore ; les véhicules rechargeables avec des panneaux solaires ou encore la production d'électricité via les fibres de canne à sucre (Rebecca). Bien que 50 entreprises aient pu développer une expertise locale, le secteur souffre actuellement d'une absence de perspectives de développement (formation, demande faible, manque de foncier, stockage etc.). De même, une plus forte sensibilisation de la population aux problématiques écologiques et environnementales, manque encore. Renforcer les synergies créées est un enjeu crucial pour le développement économique et social à l'horizon 2020.

Protection de l'environnement. La gestion des déchets est alarmante : il existe de nombreux retards dans la mise en conformité des installations existantes, et le renouvellement d'unités de traitement ou de valorisation des déchets. Les opérations de collectes sélectives sont peu efficaces, voire insuffisantes par rapport aux nombreux dépôts sauvages observés. Par ailleurs, près de 5 000 hectares de la Surface Agricole Utilisable (SAU) sont contaminés par des pesticides, notamment le chlordécone, largement utilisé, il y a quelques années pour la culture de la banane, et désormais interdit. Cette pollution contamine les eaux, les organismes aquatiques et certaines productions cultivées sur les sols concernés. Il s'agit d'une pollution qui a des répercussions directes sur la santé des guadeloupéens¹¹.

⁹ Plan énergétique Régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie, 2008: <http://www.guadeloupe-energie.gp/politique-energetique/strategie-regionale-2/la-politique-energetique>

¹⁰ Les sources d'énergies renouvelables sont diverses :

- La géothermie qui constitue la ressource la plus productive avec la centrale de Bouillante
- L'utilisation de la bagasse, en cogénération avec le charbon à la centrale thermique du Moule. Cette source d'énergie présente un potentiel de développement limité par le volume de production de canne à sucre.
- L'éolien qui est déjà bien implanté
- Le photovoltaïque où des projets émergent lentement
- L'hydraulique qui est limité dans son développement par rapport à son impact écologique important, à l'exception toutefois de turbines intégrées aux canalisations d'eau d'irrigation. La valorisation des courants sous-marins est peu développée.

¹¹ Dans un article daté du 21 juin 2010 dans *Journal of Clinical Oncology*, des chercheurs de l'Inserm montrent que l'exposition au chlordécone est significativement associée à une augmentation du risque de survenue du cancer de la prostate chez les hommes

Efficacité énergétique. Il existe un fort potentiel de valorisation et d'exploitation de différents gisements de biomasse qui existent sur le territoire. Mais, la consommation énergétique de la Guadeloupe demeure très carbonée. La production d'électricité pour l'ensemble du territoire provient actuellement en majorité de ressources fossiles importées (pétrole et charbon), dont la consommation croissante relève prioritairement des secteurs du transport, de l'industrie et de l'habitat (la Guadeloupe se différencie des autres DOM par l'importance du secteur résidentiel). La Guadeloupe s'est ainsi engagée à réduire de 40% ses consommations énergétiques pour 2030 et à augmenter la part des énergies renouvelables à 50%. Toutefois, l'augmentation de la part des énergies renouvelables reste limitée technologiquement à 30% de stockage possible¹².

Les risques naturels et le changement climatique. L'arc antillais est particulièrement exposé aux risques naturels majeurs. Avec les impacts attendus du changement climatique, tels que les changements de saisonnalité, l'intensification et l'aggravation des inondations, des périodes de sécheresse et des aléas cycloniques, les secteurs de l'agriculture et de la pêche sont souvent fortement touchés. Ces phénomènes naturels ont des conséquences sur la sécurité alimentaire et hydrique de la Guadeloupe dont la vulnérabilité est exacerbée par son caractère insulaire. Ces secteurs devront être accompagnés afin de faire face à ces risques naturels. Par exemple, des projets hydrauliques permettraient de pallier aux problèmes de sécheresse.

AXE 2 : PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT EN RENFORCANT LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

TRANSPORTS

Faire de la Guadeloupe, un territoire intégré doté d'un ensemble d'infrastructures efficaces et efficientes

- Améliorer l'accessibilité en interne et en externe du territoire en préservant l'environnement
- Doter le territoire d'un réseau de transport efficace
- Renforcer l'attractivité des territoires les plus isolés
- Développer l'intermodalité dans un cadre de développement durable
- Mise en place d'un système de transport de marchandises adapté aux volumes échangés avec les îles voisines

CLIMAT ET ENERGIES

Anticiper et

- Renforcer la prévention des risques naturels
- Promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

¹² Limite fixée par EDF afin d'assurer la stabilité du réseau électrique.

<p>prévenir les risques naturels et promouvoir une gestion efficace des ressources naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Eduquer et sensibiliser la population guadeloupéenne • Dynamiser le secteur de l'énergie en l'érigeant comme une filière d'avenir • Poursuivre la collaboration de projets liés au développement d'énergies renouvelables
<p>GESTION DES RESSOURCES</p> <p>Promouvoir une utilisation rationnelle des ressources disponibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doter le territoire d'équipements structurants performants d'ici 2020 dans le domaine • Assurer une meilleure prise en compte de la préservation de l'environnement • Promouvoir et préserver le patrimoine naturel et culturel • Initier des réunions techniques de portée régionale
<p>GESTION DES DECHETS</p> <p>Eriger une filière d'avenir et créatrice d'emplois</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser la gestion des déchets en tant que filière d'avenir et créatrice d'emploi • Valoriser la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire guadeloupéen • Mettre en cohérence les volets internes et externes de la politique de valorisation des déchets, sur le plan de la coopération économique avec les pays voisins

Défi N°3 : Développer l'emploi en faisant de l'augmentation des qualifications et la lutte contre la pauvreté des enjeux majeurs.

Emploi et Formation : Pour assurer à l'économie guadeloupéenne une compétitivité, tant dans son développement endogène que dans son développement à l'export, il est impératif que les ressources humaines que renferme la population active bénéficient de compétences spécialisées et de haut niveau, qui constituent une exigence des employeurs. Faute de pouvoir disposer de travailleurs qualifiés en nombre suffisant, le marché du travail continuera à exclure, faisant peser des risques conséquents sur la cohésion sociale. La stratégie 2020 de l'Union européenne qui repose sur l'édification d'un marché du travail plus diversifié qui permet d'accroître de participation, trouve en Guadeloupe un accueil très favorable. Avec plus d'un tiers de la population sans qualification, un taux d'illettrisme qui en 2007 atteignait près de 25%, un taux de chômage de 22,8% en 2012 et supérieur à 50% s'agissant du

chômage des jeunes, plus d'un quart des emplois salariés qualifiés de précaires, 50% de la population relèvent des minima sociaux,

Egalité des chances : En 2011¹³, le taux de jeunes en situation d'illettrisme est de 20,1%, ceux en difficulté de lecture représente 34% des jeunes de la Journée de Citoyenneté.

Des dispositifs d'actions et d'aides ont déjà été mis en place par la Région Guadeloupe à destination des jeunes en difficulté, des étudiants et des jeunes diplômés mais ils doivent être renforcés. L'objectif d'égalité des chances doit également passer par une plus grande mobilité interne et externe.

Egalité Homme/Femme : Dans le milieu professionnel, les femmes restent moins bien traitées que les hommes. L'ensemble des indicateurs présentés par l'INSEE ainsi que ceux de la Direction du travail le prouvent. Même si les inégalités salariales à poste équivalent sont légèrement moins flagrantes qu'en France hexagonale, la Guadeloupe n'échappe pas à cette règle. Les violences faites aux femmes représentent un véritable fléau dans la société guadeloupéenne. La Région Guadeloupe a signé le 18 juin 2013, un protocole avec les services de l'Etat, les organismes sociaux, les établissements publics et les associations afin de lutter contre les violences faites aux femmes. La Région Guadeloupe doit poursuivre l'accompagnement des associations qui aident les familles en difficultés (crèches, soutiens scolaires...)

Le vieillissement de la population : Le marché du travail en Guadeloupe subira à moyen terme l'effet désastreux du vieillissement de la population et se traduisant par la réduction de la population active. En 2040, la Guadeloupe aura le même nombre d'habitants qu'en 2013 et sa population active qui compte aujourd'hui 165 000 personnes devrait compter moins de 100 000 habitants à défaut d'afflux migratoire. Les premiers effets de ce qu'on est en droit de qualifier de péril démographique devraient apparaître dès 2020, imposant, dès aujourd'hui une plus grande adaptation de la main d'œuvre au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre d'actifs.

AXE 3 : FAVORISER L'EDUCATION, LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL POUR REDUIRE LES RISQUES D'EXCLUSION SOCIALE ET DE PAUVRETE ET INTEGRER DAVANTAGE DE GUADELOUPENS AU MARCHE DU TRAVAIL

FORMATION ET EMPLOI

Adapter la formation et l'emploi en

- Renforcer les ressources humaines
- Améliorer la qualité de la formation professionnelle
- Promouvoir la mobilité des étudiants et des travailleurs
- Promouvoir la formation, la mobilité universitaire et les échanges d'expériences professionnelles avec les pays voisins de la

¹³ Source INSEE 2012

<p>tenant compte des spécificités du tissu économique local</p>	<p>Caraïbe</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une offre de formation de qualité , aisément accessible à tous, tout au long de la vie et qui prépare la main d'œuvre aux exigences d'une économie compétitive ▪ Améliorer l'accompagnement dans l'accès à la formation et à l'emploi les groupes les plus exposés d'exclusion du marché du travail (les femmes, les jeunes, les seniors, les actifs peu qualifiés), ▪ Faciliter l'accès à des marchés du travail externes par la mobilité de la main d'œuvre ▪ Lutter contre le décrochage scolaire dès les premières années de scolarité et tout au long du parcours formatif
<p>COHESION SOCIALE</p> <p>Favoriser l'épanouissement de la société guadeloupéenne via le développement d'infrastructures sociales, sportives et culturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des activités pour l'épanouissement de la jeunesse guadeloupéenne • Lutter contre le décrochage scolaire et l'illettrisme • Répondre aux problèmes de la vie quotidienne des jeunes • Favoriser la mobilité de la population sur l'ensemble du territoire • Favoriser l'apprentissage des langues étrangères • Développer et encadrer l'esprit d'entreprise chez les jeunes • Lutter contre la pauvreté qui tient à l'écart de l'offre de formation et du marché du travail un trop grand nombre de guadeloupéens
<p>SANTE ET SOLIDARITES</p> <p>Renforcer l'encadrement sanitaire et social de la population guadeloupéenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les normes sanitaires et phytosanitaires européennes • Lutter contre toutes les formes d'addictions • Améliorer les conditions de l'insertion sociale et professionnelle des chômeurs de longue durée • Encourager les communes et les associations, dans le cadre de services civiques à recruter de nouveaux engagés, dans le secteur de l'environnement, du tourisme, ou encore de la coopération caribéenne (notamment en Haïti ou à la Dominique)

Défi n°4 : Vers une « insertion régionale » qui permet de coopérer avec les pays voisins sur le volet économique et socio-culturel

La position géostratégique de l'archipel guadeloupéen¹⁴ est un atout pour sa croissance intelligente, durable et inclusive et pour le rayonnement de l'UE dans le bassin caribéen. En effet, la commission reconnaît le rôle des Antilles françaises comme « ambassadrices de l'UE dans l'océan Atlantique »¹⁵ ainsi que leurs capacités de propagation de « l'influence » de l'UE par des relations établies avec les territoires voisins. Dans ce sens, un changement stratégique a été opéré par la Guadeloupe avec une volonté de participation et d'implication accrue aux échanges et aux négociations sur le futur de l'espace Caraïbes, notamment via l'adhésion au sein d'organisations de la zone: la Communauté du Bassin Caraïbe (CARICOM), au forum de la Caraïbe (CARIFORUM), à l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECS), à l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) et la Commission Economique pour l'Amérique Latine et la Caraïbe (CEPALC)¹⁶.

Dans la même logique, la Guadeloupe a souhaité avoir des relais au sein du réseau diplomatique français dans les Amériques. Depuis le 1^{er} juin 2013, six chargés de mission de coopération régionale sont en poste¹⁷. De même, les projets à vocation économique¹⁸ présentant un intérêt commun pour la Guadeloupe et les pays tiers voisins peuvent s'articuler autour de thématiques diverses : partenariats public/privé sur les secteurs émergents (pharmacopée, biomasse, etc.) et traditionnels (organisation caribéenne du marché de la pêche par exemple) entre autres.

Cependant, pour que l'insertion régionale soit optimale, il convient d'identifier les possibilités de coordination des instruments financiers de l'UE et de les rassembler au sein d'un instrument unique comme le préconise le rapport SOLBES.

Cette coopération peut s'appuyer sur « Une part de 10%, des fonds FEDER affectés à la coopération territoriale et pouvant être dépensés hors de l'UE ».

Une meilleure prise en compte de la vulnérabilité de l'économie des RUP et donc de la Guadeloupe, devrait également être faites lors de la conclusion d'accords de partenariat économique entre l'UE et les pays tiers. L'impact de l'APE conclut avec la

¹⁴ A près de 600km des côtes de l'Amérique du Sud, à 2200km des USA, 300km de la Barbade.

¹⁵ Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne: vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive, COM(2012) 287 final.

¹⁶ La Guadeloupe est membre associé de la CEPALC depuis aout 2012. Le processus d'adhésion aux autres organisations est en cours.

¹⁷ Ils sont basés à Sainte-Lucie, Panama, Venezuela, Miami, Québec, et à la République dominicaine.

¹⁸ A titre d'exemple, un projet, « Géothermie Caraïbe » a notamment vu le jour avec le gouvernement de la Dominique. Une ouverture sur les autres pays de la Caraïbe permettrait donc aux entreprises guadeloupéennes de disposer d'un marché plus vaste et d'amortir leurs investissements.

région Caraïbes reste sur les DFA reste encore à évaluer. En cohérence avec la stratégie Europe 2020, la Guadeloupe doit pouvoir s'affirmer comme une plateforme commerciale et interrégionale dans la zone caraïbe.

Des défis qui peuvent être relevés grâce à une meilleure utilisation de l'article 349 du TFUE

▪ Pour une intégration renforcée de la Guadeloupe au marché unique (rapport SOLBES)

Le 12 octobre 2012, Pedro Solbes Mira a remis au Commissaire européen Michel Barnier un rapport contenant 22 recommandations sur l'intégration des régions ultrapériphériques dans le marché unique. Comme le souligne ce rapport, « *les RUP sont favorables à un marché qui s'adapte et s'équilibre en tenant compte de la plupart des politiques européennes d'intérêt (concurrence, transports, TIC, recherche, pêche etc.), pour davantage de cohérence et d'égalité. Certaines politiques européennes connaissent une déclinaison difficile dans les RUP et sont même susceptibles de générer des impacts négatifs du fait d'une transposition mécanique ou disproportionnée. En conséquence, les RUP se voient parfois pénalisées, voire exclues des bénéfices du marché intérieur. Elles plaident donc pour un changement d'approche dans la conception des politiques européennes, qui tienne véritablement compte de leur réalité et qui s'appuie sur l'article 349 du TFUE* ».

Ainsi il souligne qu'il existe un ensemble d'initiatives européennes qui permettent de tenir compte des spécificités des RUP, dans des domaines tels que la concurrence, la fiscalité (octroi de mer), la politique douanière, l'agriculture, la recherche, le commerce et les transports. Selon le rapport, « les lignes directrices de la Commission concernant les aides d'État à finalité régionale (LDR) prennent en compte les handicaps des RUP et définissent une série de critères spécifiques pour l'octroi d'aides au fonctionnement dans les régions ». Ainsi, à la différence des autres régions, **(article 107-3 a)** dans lesquelles les aides au fonctionnement doivent toujours être temporaires, diminuer avec le temps et être progressivement abandonnées lorsque les régions visées atteignent une convergence réelle avec les régions plus prospères de l'UE, il indique qu'il est « possible de mettre en place dans les RUP des aides régionales au fonctionnement qui ne sont ni dégressives ni limitées dans le temps ».

En matière de concurrence, et en l'absence d'un régime d'aide, l'aide publique versée en vue de favoriser le développement économique d'un secteur devrait être

considérée comme compatible au marché intérieur. L'éligibilité de l'aide publique s'appuie sur l'Art. 107 du TFUE¹⁹.

- **L'extension du Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité (POSEI) à d'autres filières, une solution pour dynamiser les secteurs d'activité (Rapport LETCHIMY)**

Dans son rapport remis le 24 mai 2013 au Premier Ministre Jean-Marc AYRAULT, le Député Serge LETCHIMY rappelle la nécessité d'usage de **l'article 107. 3 a)**. La mise en place de mécanismes de compensation des surcoûts des intrants pour la pêche et d'autres filières (par exemple une action concertée pour la baisse du prix du carburant) implique une extension du POSEI aux productions de pêche destinée au marché local. La possibilité d'affecter du POSEI y compris aux productions commercialisées localement permettrait de compenser les surcoûts de production liés à l'éloignement et de soutenir la production locale.

- **Préconisations du Comité Economique et Social Européen (CESE)**

L'avis rendu par le CESE le 20 mars 2013 intitulé « Communication de la Commission - Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne: vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive » propose également une meilleure utilisation de l'article 349 du TFUE.

Dans sa recommandation 1.5, le CESE rejoint la position de M. LETCHIMY et estime que « l'instrument POSEI doit être évalué et élargi à toutes les productions agricoles et non agricoles des RUP. » En ce qui concerne l'utilisation de l'article 349 du TFUE, la recommandation 1.6 du CESE précise que l'article « doit être réellement mis en œuvre dans un certain nombre de politiques européennes, telles que la concurrence, les marchés publics, la pêche et l'environnement, de manière à tenir compte des réalités géographiques et climatiques spécifiques aux RUP. »

Enfin, le CESE affirme que « les réticences actuelles de la Commission européenne à cet égard semblent peu justifiées au regard de la lettre du Traité »

¹⁹ 2. Sont compatibles avec le marché intérieur:

b) les aides destinées à remédier aux dommages causés par les calamités naturelles ou par d'autres événements extraordinaires,

3. Peuvent être considérées comme compatibles avec le marché intérieur:

a) les aides destinées à favoriser le développement économique de régions dans lesquelles le niveau de vie est anormalement bas ou dans lesquelles sévit un grave sous-emploi, ainsi que celui des régions visées à l'article 349, compte tenu de leur situation structurelle, économique et sociale,

c) les aides destinées à faciliter le développement de certaines activités ou de certaines régions économiques, quand elles n'altèrent pas les conditions des échanges dans une mesure contraire à l'intérêt commun,

d) les aides destinées à promouvoir la culture et la conservation du patrimoine, quand elles n'altèrent pas les conditions des échanges et de la concurrence dans l'Union dans une mesure contraire à l'intérêt commun,

FAVORISER LA PARTICIPATION DE LA GUADELOUPE AUX PROGRAMMES HORIZONTAUX

L'excellence scientifique de la Guadeloupe est l'un de ses meilleurs atouts. Elle devrait permettre une meilleure intégration du territoire dans la recherche européenne. La mise en réseau visant au développement de connaissances scientifiques, d'échanges de bonnes pratiques, de transfert d'innovation et de savoir-faire tant au niveau local qu'au niveau européen constituent des opportunités non négligeables pour le secteur.

Or, les instruments de financements tels que Cosme et le programme de recherche H2020 ne tiennent pas compte de la particularité du territoire.

▪ Le programme de Recherche Horizon 2020

Sur la programmation 2007-2013, les problématiques des outre-mer qui auraient pu bénéficier d'un financement au bénéfice de la recherche sont insuffisantes voir pas représentées d'où un faible taux de participation et de réussite. De même les acteurs de la recherche regrettent que le 7ème programme cadre n'est pas pu permettre la coopération régionale en matière de recherche.

La région possède des équipements et des compétences reconnus. Le potentiel de recherche et d'innovation existant en matière de biodiversité, de filières traditionnelles et émergentes, de développement des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation énergétique, d'agroalimentaire, de santé sont autant de thématiques spécifiques et à forte valeur ajoutée qui nécessitent un appui des fonds européens de recherche.

La participation à ces programmes devrait fortement contribuer à l'intégration des centres de recherches à des réseaux européens, régionaux et internationaux. Il s'agit à la fois de permettre un développement des connaissances sur le territoire et d'implémenter une recherche tournée vers le marché. Le projet Netbiome²⁰ est un bon exemple d'une collaboration en matière de recherche sur la biodiversité entre 11 partenaires²¹ dont la Guadeloupe. Mais les exemples sont peu nombreux, le projet Netbiome est par conséquent le projet de référence, signe que l'appui du programme Horizon 2020 peut dynamiser les pratiques de travail en commun en cours.

Dans la future programmation 2014-2020, la Guadeloupe devrait pouvoir compter sur son meilleur atout et se positionner en tant que leader sur le marché de l'innovation technologique et non technologique dans son bassin régional, si et seulement si les règles d'éligibilité et de partenariat du programme Horizon 2020 permettent une

²⁰ <http://www.netbiome.org/>

²¹ La [Guadeloupe](#), [Martinique](#), Guyane, [La Réunion](#), la Nouvelle Calédonie, et la Polynésie française.

[Curaçao](#), [St. Martin \(partie hollandaise\)](#), [Bonaire](#), [Saba](#), [St. Eustache](#), Azores, Madère, les îles canarie et les 9 états indépendants du royaume uni.

coopération régionale avec les pays tiers et pas seulement un partenariat qui soit principalement entre partenaires européens.

- **Le programme COSME : un outil ad hoc pour les PME mais inaccessible aux PME de la Guadeloupe**

Afin d'atteindre ses objectifs de croissance intelligente, durable et inclusive, l'Union Européenne a placé la compétitivité au cœur de sa programmation. Représentant 58% de chiffres d'affaires et 67% de l'emploi, les PME constituent un moteur de croissance et d'emploi pour l'Europe. Dans ce contexte, le futur programme COSME s'adresse exclusivement aux PME pour limiter les freins à leur croissance et les déficiences du marché.

Dans sa communication de juin 2012, la Commission Européenne précise que « La participation des RUP dans les réseaux de RDT sera capitale pour assurer une croissance «intelligente» dans ces régions.

Les TPE/PME de la Guadeloupe sont des véritables leviers de l'emploi local, non délocalisable, et elles sont réparties sur l'ensemble du territoire avec quelques concentrations autour de zones d'activité économique. Elles font face à des difficultés des financements ;

Le programme Cosme, et en particulier l'objectif spécifique qui vise à « Améliorer l'accès au financement pour les PME, sous la forme d'investissements en capital-risque et sous la forme de prêts » est un instrument qui pourrait apporter des solutions efficaces aux problématiques des entreprises locales.

Or, à l'instar de la période 2007-2013, la participation de la Guadeloupe se voit restreinte en termes de règles relative à la participation et à l'éligibilité du partenariat. La liste des pays tiers éligibles est trop restreinte et ne permet pas une coopération entre la Guadeloupe et son environnement. Le programme devrait rendre automatiquement éligible les pays voisins des RUP et faciliter ainsi, dans une perspective de croissance, la création de synergie entre entreprise et l'accès à de nouveaux marchés entre autres.

Lors de la prochaine révision du programme COSME, une meilleure prise en compte des intérêts des entreprises locales est demandée. Le programme Cosme devrait veiller à une meilleure participation des entreprises locales guadeloupéennes.

- **BEST : une action préparatoire ancrée et en cohérence avec les priorités du territoire**

L'action préparatoire BEST «Régime volontaire pour la biodiversité et les services éco-systémiques dans les territoires des régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne» est le premier dispositif créé en 2010 et dédié entièrement à la protection de l'environnement des RUP. Elle permet de faire face au changement climatique et à la nécessité de préservation de la biodiversité tropicale et subtropicale.

Doté d'un budget limité de 2 millions pour 8 régions, sur les deux appels à proposition lancés, l'engouement des acteurs s'est démontré par la soumission de 84 projets dont 16 financés. De par la proximité créée avec les différents porteurs de

projet, BEST a remporté un franc succès au niveau local et régional. Il s'agit là d'un programme efficace qui a su s'adosser aux priorités des RUP et répondre aux attentes des acteurs de terrain.

2013 marque la fin d'un programme d'excellence basé sur les appels à proposition, désormais substitué par un appel d'offre visant à implémenter une plateforme online. La région Guadeloupe souhaite pouvoir être s'impliquer pleinement et assurer une continuité en termes d'égalité d'accès aux petits porteurs de projet.

- **Le programme Changement social et Innovation sociale : développer l'économie sociale et solidaire en Guadeloupe**

En termes d'inclusion sociale, le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire et du tissu associatif local peut être vecteur de cohésion sociale et de création d'emploi.

Encore faiblement organisée, le territoire est propice au développement structuré de l'innovation et l'économie sociale sous forme d'entreprise sociale. Il n'existe pas, au niveau européen, de définition précise des entreprises sociales. Cependant, ces dernières sont reconnues de par leur démocratie interne où l'individu est placé au cœur du processus de production de biens et de services. Des entreprises qui visent l'intérêt général et qui pourraient contribuer à favoriser l'inclusion sociale, en particulier des jeunes dont, et pour rappel, 53,2% des jeunes de 15-24 ans sont au chômage en 2011 selon l'Eurostat 2012.

Outre la thématique de la jeunesse, les problématiques du vieillissement, en particulier l'aide aux personnes âgées constituent également de bonnes bases de travail en collaboration avec des partenaires européens. Les futures pressions qui seront exercées sur les dépenses de santé du fait d'une tendance à la hausse de la demande d'aide et d'une pénurie de main d'œuvre qualifiée appellent d'ores et déjà à une anticipation de ces changements.

.Des pratiques sur le terrain gagneraient à être identifiées, connues et à être confrontées à d'autres pratiques existantes au sein d'autres régions européennes. De même, un transfert d'innovation sociale vers la Guadeloupe pourrait être envisagé via le montage d'un partenariat basé sur la création d'une synergie inédite de niveau européen sur le thème de l'inclusion sociale de la jeunesse via les outils de l'économie sociale et solidaire.

Dans ce sens, **le programme Changement social et Innovation sociale**, dans sa composante **Progress** (programme pour l'emploi et la solidarité sociale) constitue l'instrument adéquat pour faire émerger les pratiques existantes et dynamiser un secteur en mal de développement. L'économie sociale et solidaire peut constituer un bon levier de développement économique et de création d'emplois durable et ancré localement.

- **Effets multiplicateurs du plan d'action de la Région Guadeloupe**

La mise en œuvre du plan d'action devrait, sur base d'un usage renforcé de l'Art. 107 et de l'art. 349 du TFUE, apporter un impact bénéfique à l'ensemble des acteurs. Ces derniers ont été invités à contribuer aux propositions d'action du plan. La vision de la Guadeloupe pour 2020 repose, de ce fait, sur une vision partagée dont les résultats attendus et l'impact concernent différents types de bénéficiaires:

Bénéficiaires directs :

- Les citoyens et plus largement la population locale
- Les organisations sectorielles et intersectorielles locales
- Les acteurs de la recherche et du monde académique et universitaire
- La société civile, des experts/spécialistes, des parties prenantes

Les effets multiplicateurs du plan d'action de la Guadeloupe doivent s'entendre :

- **En termes de développement économique** de ses entreprises tant au niveau local qu'au niveau régional. Ces entreprises de petite taille sont de véritables leviers pour la création d'emplois locaux, non délocalisables.
- **En termes d'inclusion sociale**, il s'agit de contribuer au bien-être social et économique des citoyens. Dans cette perspective, le citoyen est perçu dans une approche intégrée incluant les dimensions sociales, d'habitat, d'éducation, de formation et d'emploi.

En termes d'insertion dans l'environnement régional via une coopération avec les pays tiers L'impact voulu du plan d'action de la Guadeloupe s'envisage bien au-delà des limites de son propre territoire. Il s'agit de renforcer la coopération et l'intégration interrégionale pour chacun des axes stratégiques présentés. La coopération entre la Guadeloupe et le pays tiers voisins pourraient contribuer à développer des projets communs à impact régional, voire national et européen. L'ensemble des acteurs de la coopération a la capacité de faire émerger des projets à forte valeur ajoutée si les conditions d'une articulation FED/FEDER sont réunies

Le rayonnement économique des entreprises locales dans leur bassin régional passe par une compétitivité hors coût, la montée en gamme sur certains produits, la diversification, l'innovation organisationnelle, technique et non technologique entre autres, en vue de l'exportation d'un savoir-faire de qualité.

Tableau des Programmes Horizontaux et autres fonds européens d'intérêt pour la Guadeloupe

Programmes européens	Domaine/ sous programme	Actions en Guadeloupe en lien avec les priorités des programmes
« Horizon 2020 »	Recherche et Innovation Energie	-Encourager l'excellence scientifique existant, le dynamisme, et l'innovation (nouveaux produits, etc.), de la recherche en Guadeloupe en vue de soutenir la diversification de l'économie. -Favoriser l'intégration de la recherche guadeloupéenne dans l'espace européen de recherche en vue du montage de projets à haute valeur ajoutée et effets multiplicateurs.
Changement social et innovation sociale	1) Progress :programme pour l'emploi et la solidarité sociale 2) Instrument de micro-financement Progress et entrepreneuriat social	-Développer des projets européens sur des enjeux communs aux RUP en termes de cohésion sociale (emploi des jeunes, ..) -Identifier, valoriser les pratiques d'économie sociale émergentes ou existantes
Erasmus pour Tous <i>A noter : les terminologies Leonardo Da vinci, Grundtvig, Comenius ne seront substituées post 2013 par le terme Erasmus pour tous.</i>	Education- Formation Jeunesse et Sport	-Favoriser la mobilité des étudiants guadeloupéens vers l'Europe en prenant en charge les frais de déplacement - Renforcer les compétences professionnelles chez les jeunes guadeloupéens par l'apprentissage et l'alternance

<p>Cosme</p>	<p>Compétitivité des entreprises et des PME</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Favoriser l'accès des PME aux financements (capital-risque, fonds propre) -Soutenir la croissance et la compétitivité hors coût (via la recherche et le développement de produits innovants) des TPE/PME -Encourager l'esprit d'entreprise en Guadeloupe - Favoriser l'accès des TPE/PME à de nouveaux marchés caribéens pour limiter le manque d'économie d'échelle - Favoriser le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour combler le retard de la région.
<p>Fond de cohésion</p>	<p>Réseaux de transport -Développement durable- Général</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour que la France y soit éligible mais uniquement pour ces départements d'outre-mer
<p>EUROPE CREATIVE</p>	<p>Culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la structuration des acteurs de la filière culture -Accompagner les changements la modernisation liés aux mutations technologiques -Favoriser la mise en œuvre d'une ingénierie -Renforcer les compétences et la capacité des opérateurs à porte des projets culturels
<p>Connecting Europe Facility <i>*Connecter les infrastructures européennes</i></p>	<p>TIC, services et infrastructures Digital</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Favoriser la couverture en haut débit de l'ensemble du territoire.

CONCLUSION

Micro-économie à caractère insulaire, la Guadeloupe a de nombreux défis à relever à l'horizon 2020 en matière d'emploi et d'inclusion sociale, de durabilité et de compétitivité. Une structuration de nombreuses filières est nécessaire ainsi qu'un besoin d'appui en matière d'ingénierie, un soutien à l'emploi et à l'éducation de la jeunesse. Du fait du malaise social ambiant, l'inclusion sociale et la prise en compte de l'être humain dans son intégralité doivent demeurer au cœur des priorités pour les six prochaines années.

Dès lors, face aux opportunités et menaces, la région Guadeloupe souhaite une meilleure intégration au sein du marché unique. Pour cela, la stratégie « Guadeloupe 2020 » est axée vers une croissance intelligente, durable et inclusive qui s'appuie sur une valorisation européenne et interrégionale de ses atouts. En effet l'exceptionnelle biodiversité dont elle bénéficie, représente un potentiel en termes de d'innovation et de recherche. A travers la mise œuvre de ce plan d'action, la Région Guadeloupe créera des conditions favorables à un développement économique durable qui puisse préserver cette biodiversité. La problématique de l'emploi face à une augmentation des taux de chômage doit aussi rester une priorité. Par ailleurs, la frilosité des banques, surtout en termes d'investissement matériels et d'innovation laisse envisager les fonds européens comme principales aides financières pour les TPE et les PME de Guadeloupe. Ces petites entreprises représentent de véritables chefs de file de projets innovants et d'investissement productifs nécessaires pour santé économique de l'archipel.

Ces résultats ne pourront être atteints que par un engagement renouvelé de l'Europe en Guadeloupe. En effet, la modernisation et la diversification de l'économie est un processus engagé qui nécessite un soutien de l'ensemble des fonds disponibles et une meilleure prise en compte des spécificités structurelles citées par l'article 349 du TFUE.

REFERENCES

- **Rapport de Pedro SOLBES**
- **Rapport de Serge LELTCHIMY**
- **Diagnostic territorial 2014-2020 de la Guadeloupe**
- **Diagnostic stratégique national 2013 Ernst & Young**
- **Synthèse des DST RUP 2014-2020- DéGÉOM**
- **Communication de la Commission « Les régions ultrapériphériques de l'Union Européenne : vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive » juin 2012**

➤ Les contributions écrites

- **BOUCARD Jean-Louis**, Direction de l'emploi et du développement humain du Conseil Régional de la Guadeloupe
- **BERLIMA Patrick**, Direction de la santé et de la solidarité du Conseil Régional de la Guadeloupe
- **CCI IG Chambre de Commerce et de l'Industrie des Iles de Guadeloupe**
- **CLAVEL Jean-Yves**, Directeur de l'AFD pour le Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélémy
- **FAUCHER Vincent**, Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- **GUADELOUPE EXPANSION**
- **HERMAN François**, représentant de SYPAGUA- Syndicat des producteurs aquacoles de Guadeloupe
- **MARIE Henri**, Président de la Maison du Tourisme de Basse-Terre
- **MARIE-ANGELIQUE Hélène**, Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité de Guadeloupe
- **MONGE Fabrice**, représentant de l'IGUAFLOR -Interprofession Guadeloupéenne des Fruits et Légumes et de l'Horticulture
- **MONTANTIN Michèle**, Présidente du directoire et directeur général SA CEI.BA
- **NICOLAS Jean-Raphael**, Président de l'OGEC, Organisme Gestionnaire des Etablissements Catholiques